

8 novembre 2021

Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN) du 21 octobre 2021

Déclaration de la FSU : télécharger ici.

Carte des formations : on se limite ici à quelques points soulevés par la FSU lors de ce CAEN mais on consacrera un article concernant la carte des formations dans notre prochain Bulletin Académique :

- Manque d'ambition pour exemple sur le département 33, avec la fermeture d'un Bac Pro et d'un CAP sans compensation sur ce niveau de qualification.
- Des fermetures, axées sur les formations industrielles et le secteur du bâtiment, à l'heure où l'exécutif parle de la réindustrialisation.
- La logique "ouverture si fermeture" pas tenable si on veut une carte ambitieuse aux vues des enjeux économiques de demain.
- Peu de formations à des métiers innovants.
- La problématique de la mixité des publics qui conduit à la situation ubuesque de la formation ouverte au LP de Chardeuil dans les métiers du bâtiment avec un effectif de 5 élèves devenus tous apprentis ce qui contribue aussi à la mise en concurrence des EPLE.
- Taxes d'apprentissage fortement diminuées et non compensées (voir déclaration liminaire)

Réponse de Mme la Rectrice :

- Concernant la mixité des publics, il faut conserver un équilibre tenable entre élèves et apprentis
- Elle est dans l'attente d'un bilan sur ce point, les ouvertures de formations privées ne sont pas coordonnées et ne sont soumises à aucun contrôle (problème de France Compétence ???).

La FSU a voté contre

Autres Interventions de la FSU sur les effectifs :

- Dénonciation des dégâts causés par la loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel" sur les effectifs avec une déperdition d'élèves vers l'apprentissage, ce qui marginalise les LP.
- Conséquences directes sur les effectifs avec une concentration d'élèves les plus fragiles en LP
- On observe aussi le recrutement d'apprentis par les entreprises lors des PFMP.
- Un pourcentage de plus en plus élevé d'élèves subissant une orientation non choisie et qui plus est, n'a pas accès à des formations qui leur correspondent.
- A l'opposé, les formations professionnelles dans le privé avec des ouvertures et fermetures en fonction des besoins des entreprises se multiplient sans aucun contrôle.

Réponse de Mme La Rectrice : D'accord sur le constat et reste vigilante dans l'attente du bilan évoqué peu avant.

Tweet de Nasr Lakhsassi (@nlakhsassi) : L'apprentissage n'est plus une compétence régionale. Et pourtant le soutien financier de la Nouvelle-Aquitaine ne lui manque pas. Pire, Région et rectorat de Bx s'apprêtent à fermer un CAP dans un LP, parmi les motifs : ce CAP « existe au CFA du Bâtiment voisin ». Insupportable

Campus des métiers :

Campagne de renouvellement des campus des métiers et transfert vers les campus d'excellence.

La FSU a rappelé son opposition à ces labellisations qui ne semblent être que des vitrines qui favorisent la mixité des publics alors que l'enseignement professionnel sous statut scolaire a besoin de plus de moyens pour soutenir son action auprès des jeunes les plus fragilisés. Les enseignants ont toujours œuvré pour atteindre "l'excellence" auprès de leurs élèves, nul besoin de labels pour cela.

La FSU a voté contre

Éric Delbos



Mouvement INTER 2022 : documents et calendrier

- Réussir sa mutation avec le SNUEP-FSU : télécharger ici.
- Journal spécial Mutations : télécharger ici.
- Le BOEN spécial mouvement 2022 est ici
- : https://www.education.gouv.fr/bo/21/Special6/MENH2131955X.htm ou ici en PDF
- : https://www.education.gouv.fr/media/95284/download
- **Les contacts** : mail : snuepaquitaine@gmail.com, téléphone : 06 63 34 94 97 (Jean-Luc Massias) et 06 16 35 78 85 (Jérôme Jolivet)
- du mardi 9 novembre 2021 à midi au mardi 30 novembre 2021 à midi, saisissez sur SIAM vos vœux pour le mouvement inter et / ou pour le mouvement sur postes spécifiques nationaux. Contactez les militantes et militants du SNUEP-FSU afin d'obtenir les meilleurs conseils pour élaborer votre liste de vœux.
- à partir du 1er décembre 2021, téléchargez votre confirmation de demande dans l'application SIAM. Vous devrez la remettre à votre chef·fe d'établissement une fois complétée des pièces justificatives et signée (voir calendrier académique). Faites parvenir une copie complète au SNUEP-FSU.
- en décembre 2021, en fonction du calendrier académique, constituez votre dossier justifiant votre situation de handicap. Il est recommandé de ne pas attendre le dernier moment pour entreprendre vos démarches auprès du/de la médecin conseiller e technique du recteur et/ou auprès de la maison départementale des personnes en situation de handicap.
- en janvier 2022, selon le calendrier académique, consultez votre barème.
- vendredi 11 février 2022 minuit : date limite pour envoyer une demande tardive.
- jeudi 3 mars 2022 : l'administration vous communiquera votre résultat individuel. Si vous n'êtes pas satisfait·e du résultat, contactez les élu·es paritaires du SNUEP-FSU (capn@snuep.fr) qui pourront vous accompagner et vous représenter auprès du ministère pour un recours.

Mobilité au mérite : le Ministre de l'Éducation nationale passe en force

Le ministère de l'Éducation nationale tente d'imposer son projet de réforme de la mobilité des personnels. Malgré un vote défavorable unanime des organisations syndicales lors du comité technique ministériel (CTM) du 13 octobre, le ministère a d'ores-et-déjà fait part de son refus de rouvrir la concertation, (...) <u>Lire la suite</u>

Nous n'avons pas de problèmes avec les valeurs de la République, le ministre en a-til avec les fonctionnaires ?

Non, les suspicions et les propos menaçants du ministre à l'endroit des enseignant-es qui ne transmettraient pas les valeurs de la République ne sont pas recevables ! Ils sont même indignes (...) <u>Lire la suite</u>

Publications internes

- Le journal de novembre
- Réforme de la protection sociale complémentaire : https://snuep.fr/protection-sociale-complementaire-le-4-pages/carrousel/

Infos en bref

- **1800**, c'est le nombre d'emplois transformés en heures supplémentaires dans le second degré à la rentrée 2021. Selon le ministère, ces heures sont « destinées à accompagner de façon individualisée les collégiens et lycéens fragilisés par 18 mois de crise sanitaire. Mesure déjà déployée à la rentrée 2020.
- **Résultats concours CAPLP 2020 et 2021(ici)** : 176 postes perdus en 2020 et 271 postes perdus en 2021.
- Conservation des notes (CAP et BEP): Un arrêté relatif à la conservation des notes pour les candidats ajournés aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle (<u>ici</u>)

Le SNUEP-FSU a besoin de votre soutien

Un syndicat engagé, combatif et déterminé pour défendre l'enseignement professionnel public.

Remplir en ligne et accéder au paiement par carte bancaire : http://snuep.fr/adhesions/page.php

Remplir votre bulletin (<u>PDF</u> ou <u>Word</u>) et envoyer le avec votre règlement au SNUEP 26 rue Paul Mamert 33800 Bordeaux.

Important : 66 % de la cotisation est déductible des impôts (100% si tu es aux frais réels) et elle permet d'obtenir un crédit d'impôt si tu n'es pas imposable.

Pour les collègues qui sont déjà en prélèvement automatique : aucune démarche à faire et merci de nous faire parvenir toute modification : coordonnées bancaires, changement d'échelon ou de grade, changement d'établissement, départ en retraite....